



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Département fédéral des finances (DFF)
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Bundesgasse 3
3003 Berne



Notre réf. FF/SCN/BA

Date 21 juin 2023

Modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles : suppression de l'exonération accordée aux véhicules automobiles électriques., Réponse à la consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance du projet de révision susmentionné et vous remercie de l'avoir consulté.

Le nombre de véhicules automobiles électriques vendus en Suisse a fortement augmenté au cours des dernières années pour atteindre 45'000 en 2022. Les voitures électriques s'imposent donc de plus en plus sur le marché. Certains importateurs font le choix de vendre certains modèles uniquement avec une motorisation électrique. Les constructeurs ont abandonné les nouveautés autres que celles au bénéfice d'une motorisation électrique. Le parc véhicule suisse « s'électrifiera » de plus en plus.

Les routes sont aujourd'hui largement financées par l'impôt sur les huiles minérales, ce qui signifie que seuls les véhicules dotés de moteur à combustion financent les routes et les infrastructures routières. Les véhicules électriques n'y contribuent pas alors qu'ils utilisent les mêmes infrastructures routières. Pour des raisons évidentes d'égalité de traitement, une participation financière des véhicules automobiles électriques au financement des infrastructures s'impose.

La taxation de la mobilité électrique doit se faire dans l'optique du financement des infrastructures routières et garantir un financement suffisant et pérenne du fonds FORTA. L'imposition nouvelle des véhicules automobiles électriques ne doit pas s'inscrire dans une logique d'assainissement des finances fédérales.

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais soutient les modifications proposées. Il rappelle néanmoins la nécessité de doter de manière suffisante le fonds FORTA pour financer non seulement les routes nationales et les projets d'agglomération, mais aussi les routes principales suisses, dont l'extension du réseau, notamment dans les régions de montagne, n'a toujours pas été décidée par le Conseil fédéral.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Christophe Darbellay



La chancelière

Monique Albrecht

Copie à var@bazq.admin.ch

